

## INTERVENTION DE J-C PIERRE

Porte parole du réseau COHERENCE

Nous nous devons de le dire et de le faire savoir, s'en remettre à la réalisation d'une centrale à gaz pour sécuriser l'approvisionnement en électricité de la Bretagne relève d'une vision dépassée de la politique énergétique.

Notre point de vue est loin d'être isolé et il est d'ailleurs corroboré par celui d'un nombre croissant d'experts, par exemple celui de Claude MANDIL qui, en sa qualité de Directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), déclarait, déjà, dans le Monde du 5 octobre 2006 : **“ Il faut changer radicalement de politique énergétique ”**.

Il importe donc de souligner les paradoxes que constitue ce choix afin de faire œuvre éducative et de permettre ainsi à un nombre croissant de nos concitoyens d'être en mesure d'argumenter en faveur d'un réexamen complet du dossier.

Nous noterons tout d'abord que le recours au gaz – dont le prix suit celui du pétrole – ne peut que s'avérer de plus en plus coûteux et qu'il aggrave notre dépendance vis-à-vis de l'étranger.

De plus, il tourne le dos aux engagements internationaux, auxquels nous avons souscrit, en faveur d'une réduction des émanations de CO<sub>2</sub> et donc aux obligations morales qui sont les nôtres, de lutter contre le réchauffement climatique qui s'aggrave et qui risque, on le sait, de prendre rapidement des proportions dramatiques.

Ce recours à une énergie fossile s'avère d'autant plus paradoxal que la Bretagne est l'une des régions françaises les plus richement dotées en énergies renouvelables. Le “ bouquet ” dont nous disposons est impressionnant. De l'éolien terrestre et maritime à l'hydrolien, en passant par la biomasse sous toutes ses formes : forestière, bocagère, agricole, agro-alimentaire, urbaine... pour déboucher sur le solaire thermique et photovoltaïque, nous disposons d'un gisement considérable qui pourrait même être complété, en particulier en période de forte demande, par un recours juridiquement bien encadré à la micro hydraulique, sans préjudice pour les équilibres biologiques de nos cours d'eau, compte tenu des nouvelles avancées technologiques dans la fabrication des micro turbines...

Le potentiel breton d'énergies renouvelables est tel, qu'à l'instar du Vorarlberg, de la Haute Autriche, de l'Ecosse, du Danemark ou de la Suède... nous pourrions viser l'autonomie électrique à l'échelle d'une ou deux générations, tout au plus.

Avec ce projet de centrale à gaz, qui constitue une réponse que l'on peut qualifier de simpliste à nos problèmes, nous ne prenons pas le chemin de cette autonomie, bien au contraire même, puisqu'il nous enferme dans une **“ politique énergétique de l'offre ”** au lieu de nous inciter à rompre avec le passé, en optant pour son antithèse : une **“ politique de la demande ”**.

A qui réfléchit, il est évident que cette “ politique de l'offre ”, parce qu'elle nous subordonne à la loi du marché, ne contribue pas à favoriser les économies d'énergie, alors que ce gisement est lui aussi considérable qu'il est facile d'accès, créateur d'emplois répartis sur tout le territoire, en particulier dans le bâtiment...

Au fur et à mesure que croît le prix de l'énergie, il convient de rappeler que l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction du gaspillage contribuent :

- à améliorer la compétitivité des entreprises
- à redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs alors même que s'accroît le nombre de “ précaires énergétiques ”.

“ Penser plus et dé-penser moins pour vivre mieux ” doit être la règle.

Un vaste programme d'isolation de notre parc immobilier aurait pour effet de le valoriser et d'en accroître la durée de vie ; il aurait aussi pour effet de stimuler la recherche sur les biomatériaux et d'offrir de nouvelles perspectives au monde agricole et, bien entendu, à tous les secteurs du bâtiment.

Autre chantier : celui de l'éclairage public conçu et souvent réalisé à une époque où l'énergie était encore bon marché. Des économies considérables, de l'ordre de 30 à 50% y sont rapidement réalisables, ainsi qu'en témoignent les résultats obtenus par de nombreuses collectivités.

Bénéfique pour les finances locales, la lutte contre le gaspillage qui sévit dans ce domaine permettrait, bien plus rapidement et de manière bien plus économique, que ne le ferait cette centrale, de supprimer le risque de “collapsus” agité chaque année en période hivernale et souvent, il faut le dire, de manière que l’on peut qualifier d’indécente!

A ce sujet, il est à noter que les Préfets, qui ont la capacité de restreindre les usages de l’eau en période de sécheresse, pourraient aussi, si l’Etat le décidait, réglementer l’usage de l’électricité, en définissant ce qui doit être prioritaire de ce qui est secondaire, voire même totalement superfétatoire.

Une réglementation de ce type relève du simple bon sens et l’on peut s’étonner qu’il n’en soit jamais question alors que, dans un pays comme le Danemark, le Parlement est capable d’interdire, dès 2013, l’installation de chaudières à fuel dans les nouveaux immeubles !

Lors même que certains pays voisins mettent tout en œuvre pour limiter de manière drastique le chauffage électrique qu’ils jugent avec raison aberrant, réduire par des dispositifs réglementaires le sur-éclairage de certaines zones, l’usage de dispositifs peu ou pas économes ainsi que les publicités lumineuses, ferait tomber l’un des principaux arguments avancés pour justifier le projet de centrale à gaz.

Ecarter ces débats et s’obstiner à privilégier cette “politique de l’offre” qui a conduit au “tout nucléaire”, c’est demeurer prisonnier d’une vision centralisatrice de la société et faire la part belle aux méga systèmes sur lesquels ni les citoyens ni leurs élus n’ont la moindre prise : c’est prendre le risque d’aggraver l’emprise des technostructures sur le fonctionnement démocratique de la Cité.

Sortir de cette logique dépassée est l’une des conditions de la **Transition** vers un authentique développement **durable** et **solidaire** et il convient de rappeler ici le 22<sup>e</sup> des 27 principes qui le fonde et qui furent énoncés en 1992 à RIO. Il stipule : “Les populations et les collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l’environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles”.

Il convient aussi de rappeler que le recours aux énergies renouvelables, outre qu’il contribue aux réductions de rejet de CO<sub>2</sub>, contribue aussi à l’amélioration de la qualité de l’air...

Mais il convient d’aller au-delà de ces aspects économiques et écologiques pour insister sur les retombées sociétales des approches décentralisées qui découlent d’une “politique de la demande”.

Tout mettre en œuvre pour favoriser les initiatives locales c’est, par exemple, prendre, comme le fait le Danemark, des dispositifs réglementaires pour permettre aux citoyens de s’impliquer dans le montage financier d’un projet éolien. Les retombées locales de ces participations sont évidentes sur le plan économique, mais elles le sont aussi sur le plan psychologique en favorisant l’acceptabilité sociale des projets...

Il est à préciser aussi que ces approches redonnent une vigueur nouvelle aux solutions de type coopératif et qu’elles contribuent fortement à revivifier la démocratie et le sens du “Bien Commun”...

L’exemple du Danemark, un pays qui présente de très nombreuses analogies avec la Bretagne, devrait être connu de tous et servir de référence à nos décideurs.

Alors qu’en 1972, il était l’un des pays de l’OCDE les plus dépendants du pétrole qui représentait 92% de sa consommation énergétique totale, il a pu à l’issue de 3 plans énergétiques engagés dès 1976, montrer, dès 1996, que sa dépendance au pétrole était réduite à 50% alors que son PIB avait cru de 60% !

Depuis cette politique volontariste n’a cessé de s’amplifier et des mesures d’incitation à la mise en place de coopératives d’éoliennes vont permettre d’assurer 29% des besoins en électricité, en 2030, et environ 20% pour les autres énergies renouvelables.

L’exemple de l’Allemagne doit également nous interpeller. Ce pays qui dispose d’une capacité de production d’électricité éolienne de l’ordre de 30 000 mégawatts dispose en outre d’un parc photovoltaïque d’une puissance de 22 000 mégawatts.

Un simple calcul permet de constater que ce pays, dont le potentiel solaire est du même ordre que celui de la Bretagne, dispose donc déjà, toute proportion gardée, d’un parc photovoltaïque 5 fois supérieur à celui que la Bretagne prévoit pour 2030.

Comme Freiburg est devenue l'une des références en matière d'urbanisme durable, le Vorarlberg devient aussi un territoire de référence pour ce qui concerne l'approche globale et systémique, que nécessite la transition énergétique, et l'on ne peut que se réjouir de voir qu'au niveau européen le nombre de collectivités locales devenues totalement autonomes - ou en passe de le devenir très rapidement- pour ce qui concerne leurs besoins en électricité, ne cesse de progresser.

Güssing en Autriche, Dietersheim en Allemagne, Beckerich au Luxembourg ont ouvert la voie et de très nombreuses autres leur emboîtent maintenant le pas. En France, Montdidier dans la Somme s'est aussi donné comme objectif d'être autonome en électricité et cela sera atteint en 2015. Plus près de nous l'exemple de la Communauté de communes du Mené est également révélateur de la pertinence des solutions décentralisées.

Toutes ces avancées doivent être popularisées et complétées par la prise en compte des emplois induits par la mise en œuvre des énergies renouvelables. Dans le contexte actuel et alors que le chômage poursuit sa course dévastatrice, savoir qu'en Allemagne 380.000 emplois ont d'ores et déjà été créés et qu'en 2020 on en attend 600.000, soit davantage que la chimie et autant que l'automobile, ne peut pas ne pas nous interpeller.

Tous les enseignements doivent être tirés de ces démarches décentralisées et endogènes, les seules capables de permettre une utilisation de l'ensemble du remarquable "bouquet d'énergies renouvelables" dont dispose la Bretagne. Les seules aussi qui assureront la mobilisation d'un maximum de citoyens et garantiront une répartition équitable de toutes les retombées économiques et financières sur le territoire local...

C'est à la lumière de ces avancées que le projet d'implanter une centrale à gaz en Bretagne doit être réexaminé, c'est-à-dire en prenant en compte toutes les dimensions économiques, écologiques, sociales et culturelles du problème de l'énergie.

Dans le contexte actuel, la région a tout à gagner en organisant ce réexamen et en différant de quelques mois seulement la décision finale. Ce réexamen lui offre d'ailleurs l'occasion de mettre en place une démarche globale et novatrice comme celle initiée dès 1985 en Autriche, dans le Vorarlberg, le plus petit des Länder de ce pays, l'un de ceux aussi dont l'identité culturelle est la plus forte...

Ce Land a, en quelques années seulement, revu de fond en comble sa politique énergétique en engageant la démarche globale et systémique qui s'impose.

Les résultats sont d'ores et déjà spectaculaires. Ils concernent tout à la fois l'urbanisme, les déplacements, l'architecture, les économies d'énergie (11% de réduction sur la consommation moyenne d'énergie de chauffage passée de 80 kWh/an/m<sup>2</sup> en 2006 à seulement 69 kWh/an/m<sup>2</sup> en 2011 avec en corollaire une réduction de 10% des émissions de CO<sub>2</sub>) et, bien entendu, la production décentralisée des énergies renouvelables et le recours le plus fréquent possible aux systèmes de co-génération.

L'impact social est spectaculaire, les communes labellisées "ECO-ENERGETIQUES" rivalisent d'imagination et certains affichent fièrement leurs 5 étoiles !

Le Land a fait de cet institut de l'énergie, un véritable **Institut du futur** et il est aujourd'hui fondé à considérer qu'il atteindra bien l'autonomie énergétique totale en 2040-2050.

Ce sont des projets de ce type qui redonneront du sens et de l'espérance à nos concitoyens. Des projets structurants, faisant appel aux toutes dernières avancées de la science et de la technique et qui contribuent à créer les emplois bien répartis sur l'ensemble du territoire et dont notre jeunesse a tant besoin pour s'épanouir et envisager l'avenir avec sérénité.

Dans un monde qui change vite, de plus en plus vite, être en capacité de revoir des choix opérés de bonne foi il y a quelques années seulement, ce n'est pas se désavouer ou faire preuve d'inconstance. Au contraire, c'est se montrer capable de faire preuve de souplesse d'esprit, ce qui permettrait d'innover pour assurer la Transition qui s'avère indispensable ; c'est manifester de la hauteur de vue et faire preuve de clairvoyance et de sagesse.

J-C PIERRE